

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 1968

Mairie de Royan
13 FEV 1968
4161

68026

OBJET :
Expulsion de
divers locataires
de la Ville

Le trente et un janvier mil neuf soixante huit, à 18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites le 30 janvier 1968.

Etaient présents : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT, BETOUS, NAULIN, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMECCQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. OSQUIGUIL par M. le Dr DOMECCQ
M. BOUCHET par Melle FOUCHE
M. VULTAGGIO par M. MATRAS
M. BISCAYE par M. LANUSSE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me GEOFFROY, Huissier à ROYAN, vient de me faire connaître par lettre en date du 25 janvier 1968 que :

MM. BEN AMOUTCHA - CARRE - DELHUMEAU - GUIONNEAU
convoqués à l'audience de conciliation du tribunal d'Instance à ROYAN, le 25 janvier 1968, ne s'étaient pas présentés

Me GEOFFROY demande de bien vouloir désigner un avocat pour obtenir la résiliation du bail et l'expulsion éventuelle de ces locataires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de Me GEOFFROY,

DECIDE :

- de désigner Me TAP, Avocat à ROYAN, avenue des Tilleuls pour défendre les intérêts de la Ville dans les instances en cours,

contre : MM. BEN AMOUTCHA - CARRE - DELHUMEAU - GUIONNEAU.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



VU

Le Sous-Président

12 FEV. 1968